



Décision du Président n°2024 CST 142

Annule et remplace la décision n°2024 CST 038

Thème : Culture

Objet : Demande de subvention « Instrumentarium » auprès de la Région Sud

Pôle : Cohésion sociale et territoriale

Contexte :

Dans le cadre du projet d'établissement approuvé en décembre 2021, il a été acté que le Conservatoire devait ouvrir son enseignement à de nouvelles disciplines. La mise en place d'une classe de musique électroacoustique a permis la découverte d'une nouvelle pratique instrumentale et la proposition de projets musicaux plus riches. Cependant le rayonnement au sein de la vallée est limité par le manque d'équipement des salles du territoire pour la pratique des musiques actuelles. Au cours de l'année 2024, le Conservatoire souhaite enrichir sa pratique collective et offrir un rayonnement plus important en investissant dans des instruments spécifiques permettant d'effectuer des concerts hors les murs. En parallèle, le Conservatoire souhaite rendre plus accessible la pratique instrumentale en acquérant des instruments dits de petites mains, ainsi qu'un cor des alpes.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22 (5°), L. 2122-23, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;
- VU** la décision préfectorale n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, compétente dans le cadre de la construction, de l'entretien et du fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figurent la sollicitation des demandes de subventions, participations et signature des conventions y afférant auprès de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'organismes publics concernant les opérations d'investissement et de fonctionnement ;

CONSIDERANT la volonté de développer les projets en direction des publics jeunesse ;

CONSIDÉRANT Le plan de financement suivant :

AR Prefecture005-240500439-20240625-DP2024CST142-DE
Reçu le 25/06/2024

	Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		HT	TTC
1 clavier numérique + accessoires	7 131,67 euros	8 558,00 euros	Région (60%)	6 669,31 euros	8 002,80 euros
1 saxophone alto petite main	741,67 euros	890,00 euros	CCB	4 446,20 euros	5 335,20 euros
2 guitares électriques petites mains	250,00 euros	300,00 euros			
1 piano pliable pour les interventions en école	133,00 euros	159,00 euros			
1 guitare électrique avec ampli et boîtier pour les musiques actuelles	915,00 euros	1 098,00 euros			
1 cor des alpes	1 944,17 euros	2 333,00 euros			
TOTAL	11 115,51 euros	13 338,00 euros		11 115,51 euros	13 338,00 euros

DÉCIDE**ARTICLE 1 :**

De solliciter l'aide de la Région Sud « Instrumentarium », sous la forme d'une subvention selon le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le 25 JUIN 2024

Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : 25 JUIN 2024
Date de Transmission au contrôle de légalité : 25 JUIN 2024
Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DU BRIANÇONNAIS

Note d'intention pour une demande de subvention Instrumentarium auprès de la Région Sud.

PREAMBULE :

Depuis 2022 grâce à l'aide financière de la Région, la Communauté de Communes du Briançonnais a :

- Développé le rayonnement du Conservatoire sur l'ensemble du territoire
- Permis d'enrichir l'offre disciplinaires du Conservatoire avec l'ouverture de nouvelles classes

Deux axes ont été mis en avant :

- Favoriser la diffusion, en donnant l'accès à des instruments de qualité, afin de pouvoir mener les différentes missions de médiation artistique du Conservatoire, dans de meilleures conditions.
- Enrichir la qualité des enseignements prodigués et toucher un plus large Public.

Les investissements réalisés jusqu'à présent ont été très bénéfiques. Les inscriptions ne cessent d'augmenter et les professeurs multiplient les projets de groupe.

Les représentations sont de plus en plus novatrices (ciné concerts, projets couleurs sonores, représentations transversales de musique électroacoustique / danse / théâtre, ...).

Les disciplines proposées se multiplient et permettent d'accueillir un public plus diversifié. Les classes de Harpe et d'Accordéon nouvellement ouvertes ont attiré des publics de tout âge et de tout horizon.

PROJET 2024 :

Avec la mise en place de ces nouvelles disciplines, le Conservatoire souhaite rayonner davantage dans la vallée. Or les équipements des salles du territoire ne permettent pas toujours ces déplacements.

Le Conservatoire souhaite également développer et approfondir son enseignement des musiques actuelles.

Enfin, la collectivité souhaite enrichir et rendre accessible son parc instrumental aux plus petits en investissant dans des instruments plus adaptés à leur âge et morphologie et également acquérir un Cor des alpes.

A ce titre, la Communauté de Communes du briançonnais sollicite une nouvelle subvention Instrumentarium auprès de la Région.

Ceci ayant pour objectifs :

- De rendre accessible la pratique instrumentale aux enfants les plus jeunes et développer notre action pédagogique auprès des établissements scolaires en nous offrant la possibilité d'acquérir des instruments dits de petites mains et des instruments plus maniables.
- D'enrichir nos propositions de concerts et représentations hors les murs avec nos différents ensembles et orchestres en acquérant des instruments transportables ayant un rendu de qualité. Ceci en vue d'un rayonnement territorial plus élargi et diversifié.
- De développer notre enseignement des musiques actuelles et de toucher un plus large public

AR Prefecture005-240500439-20240625-DP2024CST142-DE
Reçu le 25/06/2024**PLAN DE FINANCEMENT :**

	Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		HT	TTC
1 clavier numérique + accessoires	7 131,67 euros	8 558,00 euros	Région (60%)	6 669,31 euros	8 002,80 euros
1 saxophone alto petite main	741,67 euros	890,00 euros	CCB	4 446,20 euros	5 335,20 euros
2 guitares électriques petites mains	250,00 euros	300,00 euros			
1 piano pliable pour les interventions en école	133,00 euros	159,00 euros			
1 guitare électrique avec ampli et boîtier pour les musiques actuelles	915,00 euros	1 098,00 euros			
1 cor des alpes	1 944,17 euros	2 333,00 euros			
TOTAL	11 115,51 euros	13 338,00 euros		11 115,51 euros	13 338,00 euros

Fait à Briançon, le

25 JUIN 2024

Le Président,

Arnaud MURGIA